

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le 17 décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 8 décembre 2007.

Etaient présents : Alexandre QUILLET, Benoît MORELLET,
Francis LORIOT, Danièle LEMETAIS
Michel DUTILLEUX, Dominique GAUTHIER,

Absents excusés : Serge MOREL, Colette TURLURE, Dominique INGLIN

Secrétaire de séance : Alexandre QUILLET

Membres en exercice : 10

Pouvoir de Dominique Inglin à Benoît Morellet

Après acceptation du dernier procès-verbal, l'ordre du jour a été étudié comme suit :

1) Décision / Demande de zone de développement de l'éolien :

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du mois d'octobre dernier, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, avait décidé de poursuivre sa réflexion et l'information de la population par une réunion publique d'information sur l'énergie éolienne avec des intervenants indépendants des industriels et s'était fixé pour objectifs de trouver des intervenants à la réunion publique :

- Responsable, Alexandre Quillet auprès de la Fédération des Energies Renouvelables
- Responsable, Perrine Forzy auprès de la DDASS pour un acousticien
- Responsable, Benoît Morellet pour un 3^{ème} intervenant.

Perrine FORZY expose que Monsieur Maillard, responsable des nuisances sonores au Service Départemental de la Santé et de l'Environnement de la Préfecture de l'Eure, ne se déplaçant ni en soirée, ni le week-end, avait été reçu en mairie le 3 décembre dernier en présence de Francis Lorient, Alexandre Quillet, Michel Dutilleux et d'elle-même.

Alexandre Quillet expose que de cette entrevue il est ressorti que Monsieur Maillard

- ✓ n'avait ni expérience, ni retour d'expérience sur les nuisances sonores occasionnées par des groupes d'éoliennes
- ✓ que son rôle était, en amont d'un projet d'implantation d'éoliennes, de vérifier que des études acoustiques préventives avaient bien été effectuées par le pétitionnaire et que les valeurs acoustiques annoncées étaient en deçà des valeurs maximum autorisées par la loi
- ✓ en aval d'implantations des machines, son rôle consiste à vérifier que la réglementation est respectée au moyen de matériel de mesure acoustique agréé et cela en différents moments avec des prises de son à l'extérieur des maisons les plus proches
- ✓ de même M. Maillard pourrait être amené à procéder à des mesures acoustiques suite à des plaintes de riverains ; le maire de la Commune a ensuite la responsabilité de faire respecter la loi et d'obtenir l'arrêt de la nuisance avérée.

Alexandre Quillet expose que Monsieur Guillaume Duclos du Syndicat des Energies Renouvelables avait trouvé très intéressant de venir sur le terrain pour faire part de ses connaissances et pour entendre directement les questions des intéressés.

Benoît Morellet explique que suite à des échos négatifs sur l'intervenant qu'il avait choisi, il avait été décidé d'un commun accord entre lui, Alexandre Quillet et Perrine Forzy qu'il ne convenait pas que cette personne intervienne en tribune. Madame le Maire précise que cette personne était dans la salle et qu'elle avait eu tout loisir de prendre la parole. Benoît Morellet regrette qu'aucun « anti-éolien » n'ait eu le statut d'intervenant au même titre que Monsieur Etienne Lebrun de l'ADEME. Dominique Gauthier rappelle que la réunion était une réunion d'information et non pas de débat et interroge sur ce qu'il convient d'appeler un intervenant indépendant de l'industrie éolienne.

A l'invitation de Madame le Maire les Conseillers Municipaux ont, les uns à la suite des autres, donné leur point de vue sur la justification de la poursuite de la réflexion sur une demande de zone de développement éolien sur le territoire de Gamaches.

Alexandre Quillet pense que l'absence de soutien déclaré d'un minimum de Gamachois à un tel projet justifie d'abandonner la réflexion.

Dominique Gauthier regrette avec amertume la façon dont la situation a dérapé. Il dit combien ce projet de développement de l'éolien sur notre partie du territoire du Vexin lui semble cohérent par rapport à la situation énergétique de la France et du projet gouvernemental ; il pense qu'il n'y a pas de friche industrielle à l'écart d'habitations pour accueillir des champs d'éoliennes ; il est persuadé qu'avec intelligence, il était possible de prendre des garanties pour que localement les nuisances, notamment sonores, soient évitées. Il juge les arguments avancés par les « anti-éoliens » infondés. Il ne souhaite ni polémiquer ni poursuivre son action de Conseiller Municipal et donne sa démission ; il précise que sa démission n'est en rien un discrédit vis-à-vis de l'action de maire de Perrine Forzy ; qu'au contraire il a été choqué des propos tenus ces dernières semaines à son encontre.

Madame le Maire dit à Dominique Gauthier qu'elle respecte sa décision mais regrette fortement son départ après douze années pendant lesquels il s'était très largement investi et avait su se faire apprécier.

Dominique Gauthier quitte la salle de Conseil.

Benoît Morellet pense que, lors de la 1^{ère} réunion d'information à Villers le 11 septembre dernier, les élus se sont trop appuyés sur les avantages financiers du projet et pas suffisamment sur la notion d'intérêt écologique. Il souhaite l'interruption de la réflexion.

Danièle Lemétais pense qu'il convient d'arrêter la réflexion afin de rétablir la tranquillité dans le village ; elle pense néanmoins que la taxe professionnelle aurait été bienvenue d'autant que les ressources communales actuelles sont maigres et non assurées à l'avenir.

Michel Dutilleux rappelle qu'il n'a jamais été favorable au projet et est d'avis d'arrêter la réflexion.

Francis Lorient était favorable au développement de l'éolien et le temps de la réflexion l'a

amené à s'interroger sur la rentabilité de l'investissement éolien ; il pense qu'il convient d'arrêter la réflexion pour éviter la zizanie.

Perrine Forzy rappelle qu'un maire a un rôle d'animateur du Conseil Municipal, de représentation de la Commune et d'écoute des administrés. Il lui semblait, il y a 18 mois, que les habitants de Gamaches pouvaient se sentir concernés par le développement sur leur territoire de l'exploitation de l'énergie éolienne ; il lui semble à ce jour que tel n'est pas le cas, aussi elle est favorable à l'abandon de la réflexion.

A l'unanimité des Conseillers présents, il est décidé d'arrêter la réflexion sur le projet de ZDE sur le territoire de Gamaches et de veiller, comme décidé lors du dernier Conseil Municipal, à ne pas alimenter la polémique.

2) Choix mobilier d'éclairage public de la rue du moulin de pierre :

Les Conseillers décident que le mobilier d'éclairage public rue du moulin de pierre sera identique à celui de la rue de la messe et de la rue aux juifs.

3) Bon de carburant pour la tonte du terrain derrière l'école :

Madame le Maire expose que Sébastien Inglin tond gracieusement l'herbe des 800M2 du terrain derrière l'école inaccessible depuis la cour.

Les Conseillers chargent Madame le Maire de le remercier chaleureusement au nom des Gamachois et décident de lui octroyer un bon de carburant pour sa tondeuse d'un montant de 50€ pour l'année 2007, renouvelable pour 2008.

4) Avis de Saine Honorine Terrassement sur l'aménagement du carrefour du moulin de pierre :

Madame le Maire et Francis Loriot ont rencontré sur le terrain Monsieur Perrée de la Société Sainte Honorine qui évalue à 1 500 € par dos d'âne le coût de leur éventuelle rectification.

5) Etude des devis pour l'installation d'un coffret d'arrêt d'urgence, d'un complément d'éclairage du tableau de l'école, d'attaches pour les volets à l'école, de rampes d'accès à l'église, de travaux sur le paratonnerre de l'église :

Les Conseillers Municipaux acceptent les devis de travaux

- ✓ De Monsieur Langlois pour l'installation d'un coffret d'arrêt d'urgence et d'un complément d'éclairage du tableau de l'école,
- ✓ De M. Poiret pour l'installation d'attaches pour les volets à l'école
- ✓ De la société S.M.A.L. des Thilliers pour la fourniture et la pose de deux rampes d'accès à l'église et d'une rampe le long de l'escalier du couloir d'accès entre la maison des associations et le préau de l'école.

Ils décident d'attendre la proposition de travaux de M. Langlois pour la remise aux normes de l'électricité de l'église avant de se prononcer sur le devis de Biard Roy sur la liaison entre le paratonnerre et l'ensemble des prises de terre.

Ils chargent Madame le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour l'ensemble des devis concernant des aspects sécuritaires.

Ils sollicitent Serge Morel et Francis Loriot pour qu'ils vérifient, avant l'intervention

de M. Poiret, l'état des volets à raccrocher sur le bâtiment école au niveau du logement.

6) Création d'un columbarium :

Les Conseillers Municipaux prennent connaissance de documentation présentant différentes solutions pour l'accueil dans le cimetière de Gamaches des urnes funéraires.

Pour mémoire, le prix d'une concession dans le cimetière de Gamaches est de 92 € pour un terrain de 1 X 2 mètres.

Il ressort de cette première approche

- ✓ qu'un bloc de plusieurs cav'urnes semble très cher (prix basique de 5 000 € pour 6 X 4 places, soit 833 € la concession) et serait difficile à dimensionner
- ✓ qu'une 1^{ère} solution serait de réserver une partie du cimetière pour des cav'urnes enterrés et recouverts de dalles au sol d'une dimension imposée afin de créer un ensemble
- ✓ qu'une 2^{ème} solution serait de réserver une partie du cimetière pour des cav'urnes enterrés et personnalisés par des stèles de dimension réglementée afin de créer une harmonie paysagère.

Les Conseillers décident de continuer à se documenter et de demander l'avis dans leur entourage.

7) Questions diverses :

Remplacement de Corinne Haché : Madame le Maire informe les membres du Conseil que Corinne Haché a décidé de ne pas renouveler de contrat avec la Commune pour une raison de réorientation professionnelle. L'unanimité se fait autour de la table pour dire combien les uns et les autres ont apprécié les qualités humaines et professionnelles de Madame Haché.

Madame le Maire informe le Conseil que Nathalie Inglin a accepté de prendre la succession de Mme Haché tant dans le cadre communal pour l'entretien des bâtiments communaux et la distribution du courrier, que dans le cadre du SIVOS pour la surveillance des enfants. Dans un premier temps, Mme Inglin sera embauchée par l'intermédiaire de Dynamic Emploi.

Date pour les vœux :

Rendez-vous sera donné aux Gamachois le samedi 5 janvier 2008 à 11 heures.

Fermeture de la trésorerie d'Etrépagny :

Un test sera fait pendant le premier semestre 2008 d'une ouverture de deux demi-journées dans les locaux actuels de la perception avec la mise à disposition par la trésorerie de Gisors d'un fonctionnaire cadre A.

Une évaluation de ce mode de fonctionnement aura lieu entre les maires et le Trésorier Payeur Général du Département à l'issue de cette période d'essai.

Adsl :

France Telecom a annoncé lors d'un forum d'élus du Département que Gamaches en Vexin ferait partie des communes desservies en adsl d'ici la fin du 1^{er} semestre 2008. Les Conseillers, peu confiants en cet effet d'annonce de France Telecom, décident de ne pas divulguer l'information.

Différend avec la société Viam pour le nettoyage des trottoirs :

Madame le Maire informe qu'elle a fait savoir à la société Viam que la Commune n'était aucunement redevable de la facture de nettoyage des trottoirs puisque le travail n'avait pas été effectué.

Toit de l'abribus :

Alexandre Quillet fait remarquer que des tuiles sont à nouveau déplacées sur le toit de l'abribus.

Un Gamachois émérite :

Madame le Maire annonce que Stéphane Lorient a brillamment présenté sa thèse en biologie mardi dernier et que Gamaches est désormais honoré de compter parmi les enfants du Pays un docteur es sciences. Les membres du Conseil félicitent chaleureusement Francis Lorient pour ce magnifique succès.

Un Gamachois stagiaire :

Estèphe Quillet doit effectuer dans le cadre de son école d'enseignement supérieur un stage de solidarité de 10 heures et propose de donner ce temps à la collectivité de Gamaches. Les Conseillers le remercient pour ce choix qui marque son attachement à la Commune.

Madame le Maire expose qu'il a été convenu qu'Estèphe mettrait à profit ce temps pour procéder au ramassage des débris qui jonchent à nouveau les bas-côtés des chemins et voies communales et ce malgré le dernier nettoyage de printemps opéré par les Gamachois soucieux d'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 40.